



*Eesti Prantsuse keele Õpetajate Ühing  
Association des Professeurs de français d' Estonie*

## **RÈGLEMENT DE L'OLYMPIADE INTERBALTIQUE DE FRANÇAIS**

### **I. BUT**

1. Encourager la création, la communication et la collaboration des élèves en utilisant les opportunités linguistiques pour connaître la culture de son pays respectif ainsi que des pays francophones.

### **II. OBJECTIFS**

2. Développer le goût pour le travail en équipe dans un contexte interculturel.
3. Renforcer la motivation des élèves par des méthodes innovantes et efficaces ayant pour but d'obtenir de hautes capacités linguistiques ainsi que l'envie d'apprendre des langues étrangères durant toute la vie.
4. Créer des conditions favorables à l'auto-évaluation des connaissances en français.

### **III. ORGANISATEURS**

5. En Estonie: Université de Tallinn, Association estonienne des professeurs de français.
6. En Lettonie: Centre du contenu de l'éducation d'État, Association lettonne des professeurs de français.
7. En Lituanie: Centre d'éducation non formelle pour les élèves, Institut français de Lituanie, Association lituanienne des professeurs de français.

### **IV. PARTENAIRES**

8. Nationaux : École scientifique à l'Université de Tartu, Institut français de Lettonie, Université de Lettonie, Ambassade de la France, Ambassade du Canada, Association de traducteurs et d'interprètes de Lettonie.
9. Internationaux: FIPF, OIF

### **V. PARTICIPANTS**

10. 15 participants au total (5 participants de chaque pays) qui apprennent le français au niveau B2. Chaque pays envoie 5 élèves gagnants de l'Olympiade nationale.

### **VI. ÉPREUVES ET ÉVALUATION**

11. Toutes les épreuves ainsi que le système d'évaluation est en charge du groupe de travail formé des délégués des professeurs de français de tous les trois pays baltes.
12. Les épreuves sont évaluées par le jury composé de 7 personnes (3 d'Estonie, 2 de Lettonie, 2 de Lituanie).



*Eesti Prantsuse keele Õpetajate Ühing  
Association des Professeurs de français d' Estonie*

## **VII. ORGANISATION**

13. Olympiade interbaltique sera organisée chaque année au mois de mars, le mois de la francophonie. En 2019, elle aura lieu en Estonie. Le pays d'accueil change chaque année par accord et opportunités financières.

## **VIII. FINANCEMENT**

14. Les frais de participation ainsi que les billets de transport des participants lituaniens et lettons (5 élèves et 2 évaluateurs par pays) sont financés par les institutions de leurs pays.

En Lituanie: Ministère de l'Education et du Sport nationale, Centre d'éducation non formelle pour les élèves lituaniens, Institut français en Lituanie.

En Lettonie: Centre du contenu de l'éducation d'État, Institut français de Lettonie.

Autres frais (hébergement, restauration, programme culturel) restent en charge de l'Estonie.

## **IX. RECOMPENSES AUX PARTICIPANTS**

16. Lauréats de l'Olympiade reçoivent des diplômes, des médailles, des cadeaux des sponsors de l'Olympiade.

N.B. Vu les circonstances intérieures ou extérieures, le règlement doit être révisé et modifié chaque année.

*Katrin Meinart* 

*Jurgita Kimbrazdiene* 